

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BELFORT - 9001 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 25/03/2026 - 1069 - 2018 B 00014 - 834 334 351 - MILDEFY

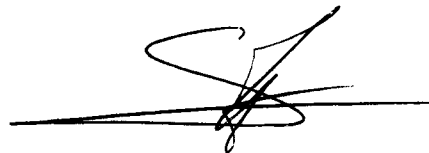
Bilan Actif

	Brut	Amort. Prov.	Net Au 31/12/2024	Net Au 31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	1 032	840	192	536
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	109 460		109 460	109 460
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	110 492	840	109 652	109 996
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	24 500		24 500	13 000
Autres	64 367		64 367	71 744
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres Titres				
Instruments de Trésorerie				
Disponibilités	41 277		41 277	3 610
Charges constatées d'avance				1 964
TOTAL (II)	130 144		130 144	90 318
Frais d'émission d'emprunts à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)	240 636	840	239 796	200 314

Bilan Passif

	Net Au 31/12/2024	Net Au 31/12/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel dont versé :	62 240	62 240
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale	6 224	6 224
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves	88 833	70 713
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	31 773	18 120
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	189 070	157 297
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL (I BIS)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (II)		
EMPRUNTS ET DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	1 338	10 455
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		94
Dettes fiscales et sociales	18 187	12 767
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	31 201	19 701
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)	50 727	43 017
Ecart de conversion passif (IV)		
TOTAL GENERAL (I à IV)	239 796	200 314
Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP		

Certifié conforme



Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2024 au 31/12/2024			Du 01/01/2023 Au 31/12/2023
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	155 000		155 000	154 167
Chiffre d'affaires Net	155 000		155 000	154 167
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				480
Reprises sur amort., dépréciations, provisions, transferts de charges				43
Autres produits			8	
		TOTAL (I)	155 008	154 689
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres appro.)				
Autres achats et charges externes *			3 443	7 628
Impôts, taxes et versements assimilés			1 882	1 839
Salaires et traitements			123 960	109 473
Charges sociales			22 994	15 654
Dotations aux amortissements sur immobilisations			344	344
Dotations aux dépréciations des immobilisations				
Dotations aux dépréciations des actifs circulants				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			18	22
		TOTAL (II)	152 640	134 959
* Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
		RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	2 368	19 730
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
Produits financiers de participation (3)			29 985	
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
		TOTAL (V)	29 985	
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
		TOTAL (VI)		
		RESULTAT FINANCIER (V - VI)	29 985	
		RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	32 353	19 730

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)

Du 01/01/2024
Au 31/12/2024Du 01/01/2023
Au 31/12/2023**Produits exceptionnels**

Sur opérations de gestion

Sur opérations en capital

Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge

TOTAL (VII)

Charges exceptionnelles

Sur opérations de gestion

Sur opérations en capital

Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions

TOTAL (VIII)

RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)

Participations des salariés (IX)

Impôts sur les bénéfices (X)

580

1 610

TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)

184 993

154 689

TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)

153 220

136 569

BENEFICE OU PERTE (TOTAL DES PRODUITS - TOTAL DES CHARGES)

31 773

18 120

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entités liées

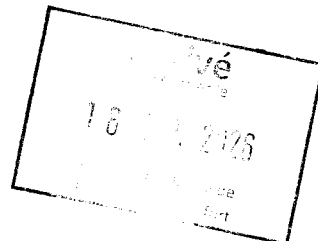
(4) Dont intérêts concernant les entités liées

Certifié conforme



MILDEFY
Société à responsabilité limitée
Au capital de 62 240 euros
Siège social : 1 Rue des prés
90400 ANDELNANS
834 334 351 RCS BELFORT

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 12 JUIN 2025



FEUILLE DE PRESENCE

N°	Associés	Pleine Propriété	Voix	Signature Nom du mandataire éventuel
1	Monsieur MILINKOVIC Goran 14 rue du Bromont - 90160 DENNEY	3 176		
2	Madame MILINKOVIC Milica 14 rue du Bromont - 90160 DENNEY	1 868		
3	Madame MILINKOVIC Anastasia 14 rue du Bromont - 90160 DENNEY	590		
4	Madame MILINKOVIC Andréa 14 rue du Bromont - 90160 DENNEY	590		
	Totaux	6 224		

Nombre d'associés : 4

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence.

Le président

MILDEFY
Société à responsabilité limitée
Au capital de 62 240 euros
Siège social : 1 Rue des prés
90400 ANDELNANS
834 334 351 RCS BELFORT

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 12 JUIN 2025

Exercice clos le 31 décembre 2024

Monsieur,

En application de l'article L.223-19 du Code de commerce, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et l'un de ses gérants, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction, ou dont il serait associé indéfiniment responsable.

Nous vous indiquons qu'est intervenue au titre de l'exercice écoulé une convention visée à cet article dont les caractéristiques sont les suivantes :

Convention conclue entre la Société et GM7YD, société dans laquelle Monsieur Goran MILINKOVIC et la SARL MILDEFY sont associés

- La société a refacturé à SAS GM7YD des prestations administratives, pour un montant global HT, sur l'ensemble de cet exercice clos au 31 décembre 2024, de 102 500,00 euros

Convention conclue entre la Société et CANAPRES, société dans laquelle Monsieur Goran MILINKOVIC et la SARL MILDEFY sont associés

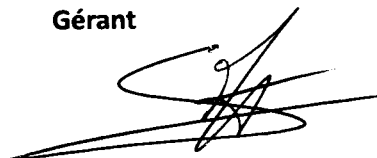
- La société a refacturé à SAS CANAPRES des prestations administratives, pour un montant global HT, sur l'ensemble de cet exercice clos au 31 décembre 2024, de 30 000,00 euros

Convention conclue entre la Société et 4M CUISINES, société dans laquelle Monsieur Goran MILINKOVIC et la SARL MILDEFY sont associés

- La société a refacturé à SAS 4M CUISINES des prestations administratives, pour un montant global HT, sur l'ensemble de cet exercice clos au 31 décembre 2024, de 22 500,04 euros

Fait à ANDELNANS
Le 12 juin 2025

Monsieur Goran MILINKOVIC
Gérant



MILDEFY
Société à responsabilité limitée
Au capital de 62 240 euros
Siège social : 1 Rue des prés
90400 ANDELNANS
834 334 351 RCS BELFORT

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 12 JUIN 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 31 772, 89 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	31 772,89 euros
- Au compte « autres réserves » pour	25 548,89 euros
- Dividendes	6 224,00 euros

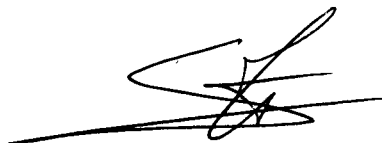
Le compte « autres réserves » s'élève ainsi à 114 380,64 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 12 Juin 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Monsieur Goran MILINKOVIC
Gérant



MILDEFY
Société à responsabilité limitée
Au capital de 62 240 euros
Siège social : 1 Rue des prés
90400 ANDELNANS
834 334 351 RCS BELFORT

PROCURATION POUR DEPOT DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 12 JUIN 2025

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale donne tous pouvoirs au gérant et au porteur de copies ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Goran MILINKOVIC
Gérant

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and strokes, positioned below the printed name and title of the signatory.

MILDEFY
Société à responsabilité limitée
Au capital de 62 240 euros
Siège social : 1 Rue des prés
90400 ANDELNANS
834 334 351 RCS BELFORT

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 12 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le douze juin,
A onze heures,

Les associés de la société MILDEFY, société à responsabilité limitée au capital de 62 240 euros, divisé en 6 224 parts de 10,00 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Monsieur Goran MILINKOVIC, titulaire de 3 176 parts sociales en pleine propriété,
Madame Milica MILINKOVIC, titulaire de 1 868 parts sociales en pleine propriété,
Madame Anastasia MILINKOVIC, titulaire de 590 parts sociales en pleine propriété,
Madame Andréa MILINKOVIC, titulaire de 590 parts sociales en pleine propriété,

Seuls associés de la société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.
L'assemblée est présidée par Monsieur Goran MILINKOVIC, gérant associé.
Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établir par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus de la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions citées à l'article L.223-19 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Rémunération de la gérance,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024,
- Le rapport de gestion établi par la gérance,
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par la gérance.

Le Président donne lecture à l'Assemblée du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quarter du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39,4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 31 772, 89 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	31 772,89 euros
- Au compte « autres réserves » pour	25 548,89 euros
- Dividendes	6 224,00 euros

Le compte « autres réserves » s'élève ainsi à 114 380,64 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approuve la convention mentionnée dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération allouée au cours de l'exercice écoulé au gérant, Monsieur Goran MILINKOVIC pour un montant brut de 37 284,68 euros.

En outre, l'Assemblée approuve la prise en charge par la Société des cotisations obligatoires et facultatives assises sur la rémunération du gérant.

Monsieur Goran MILINKOVIC	
Cotisations obligatoires comptabilisées en charges sur l'exercice :	25 950,00 euros
Cotisations facultatives comptabilisées en charges sur l'exercice :	16 890,54 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale donne tous pouvoirs au gérant et au porteur de copies ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et président de séance.

Monsieur Goran MILINKOVIC
Gérant

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name.

MILDEFY
Société à responsabilité limitée
Au capital de 62 240 euros
Siège social : 1 Rue des prés
90400 ANDELNANS
834 334 351 RCS BELFORT

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 12 JUIN 2025

Exercice clos le 31 décembre 2024

Monsieur,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2024 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2024, l'activité de la Société a été la suivante :

Néant

Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société

Stabilisation du chiffre d'affaires par rapport à l'année 2023.

Le résultat est positif à hauteur de 31 772,89 euros.

La situation financière de la société est stable.

Principaux risques et incertitudes

NEANT

Utilisation des instruments financiers

NEANT

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2024, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

NEANT

RESULTATS – AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le chiffre d'affaires s'est élevé à 155 000,04 euros.

Rapport de gestion	Variation	31/12/2024	31/12/2023
Chiffre d'affaires net	0,54%	155 000,04	154 166,72
Autres achats et charges externes	-54,87%	3 442,65	7 627,90
Impôts et taxes	2,33%	1 881,57	1 838,77
Salaires et traitements	13,23%	123 960,44	109 472,65
Charges d'exploitation	13,10%	152 640,15	134 959,20
Résultat d'exploitation	-88,00%	2 367,89	19 730,09
Résultat financier		29 985,00	-
Résultat courant avant impôts	63,98%	32 352,89	19 730,09
Résultat exceptionnel		-	-
Impôt sur les sociétés	-82,99%	580,00	3 410,00
Résultat net	75,35%	31 772,89	18 120,09
Total du bilan	19,71%	239 796,30	200 313,92

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 31 772,89 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	31 772,89 euros
- Au compte « autres réserves » pour	25 548,89 euros
- Dividendes	6 224,00 euros

Le compte « autres réserves » s'élève ainsi à 114 380,64 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 182 845,64 euros.

Distributions de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quarter et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à ANDELNANS

Le 12 juin 2025

Monsieur Goran MILINKOVIC
Gérant

